

La Gazette



Octobre 2014 – n° 03



L'**automne** paré de **ses couleurs chatoyantes** s'est installé avec encore dans nos paniers les derniers fruits des vergers pour nos conserves maison, tartes et confitures. Partons à la cueillette des champignons ... **et à la récolte des informations locales.**

ZOOM SUR LES FINANCES



Nous souhaitons aborder la question cruciale des **finances**. Nous avons engagé un travail de diagnostic des recettes et dépenses afin de vérifier la santé de nos finances publiques et de statuer sur l'équilibre budgétaire de notre commune.

Dans un contexte économique difficile, nous devons faire face à la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités locales de moins 11 milliards d'euros jusqu'en 2017.

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) à notre commune de Viterne passe progressivement de 77 515 € en 2012 à 50 401 € pour 2017, soit une régression déterminante pour notre économie locale de presque **35 %**, en valeur **- 27 114 €**.

Il est donc important de disposer d'une structure financière saine et d'avoir une vraie logique économique.

Les principales marges de manœuvre d'une collectivité se situent soit au niveau de ses charges de fonctionnement, soit au niveau de ses produits (fiscalité directe locale) soit encore en matière d'endettement.

En 2014 à Viterne, les recettes de fonctionnement sont réparties entre fiscalité 40,2%, dotation 33,3% et autres recettes 26,5% avec sur ces dernières, un poste fluctuant qui est la vente de bois représentant 5%.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles se répartissent surtout entre les dépenses de personnel (38,39%) et les dépenses à caractère général (56%).

L'analyse financière une fois consolidée par la commission finances avec l'appui et l'expertise de la CCMM, force est de constater que **les comptes de la commune font apparaître un déficit dans les charges de fonctionnement**. Dès à présent, comme chacun de nous le ferait pour son budget familial, il est prévu un programme de réduction des coûts sur tous les postes envisageables.

****1****

A noter également des discussions à ce sujet avec Mr le Député de notre 5^{ème} circonscription Dominique Pottier lors de sa visite à Viterne le 08/09/14.

Bien sûr, notre équipe municipale se tient à votre disposition pour répondre en toute franchise à vos questions.



A LA LOUPE LES TRAVAUX

• Rue Jeandidier Brigeot (suite de la Gazette n° 01) :

Visites à l'ensemble des riverains concernés qui ont permis, bien entendu, d'expliquer la nature et le déroulement des travaux, de répondre aux questions particulières et de mesurer les attentes et priorités de ces mêmes riverains, comme la sécurité (vitesse excessive) et le stationnement.

Réunion publique le 04/09 au cours de laquelle, outre le rappel de la nature et du phasage des travaux, ont été abordés :

- les profils en long et transversaux de la chaussée et des trottoirs,
- le traitement des trottoirs et usoirs avec le maintien éventuel de pavés ou pierres sous réserve de leur intégration harmonieuse dans l'ensemble de la rue rénovée et suivant des conditions à définir au cas par cas,
- l'anticipation de travaux, comme de nouveaux branchements en attente de viabilisation de remises ou granges, et ceci afin de ne pas « ré-ouvrir » la chaussée dans un proche avenir ; les conditions économiques de réalisation ont été demandées à la CCMM,
- l'accessibilité des riverains à leur domicile.

Il a été précisé que, pour des questions de sécurité de circulation, l'éclairage sera maintenu la nuit dans le secteur des travaux.

Il a également été rappelé l'intérêt des réseaux séparatifs « eaux usées » et « eaux pluviales » et l'obligation lors de tous travaux neufs ou modificatifs de respecter cette règle.

Des réunions préparatoires avec les entreprises ont eu lieu et les travaux ont démarré le 06/10. La rue est donc interdite à la circulation sauf pour les véhicules de service et de sécurité. L'accès aux habitations se fait par la rue de Thuilley, le « chemin de la Reine » et la rue du Stade.

• Ecole, rénovation de la façade nord-ouest :

Les éléments de structure en bois de cette façade étant très fortement dégradés et de nombreuses infiltrations existant au niveau des joints, des ouvrants et des portes, le conseil municipal a validé les travaux de réfection suivants :

- réfection ou remplacement des éléments de structures en bois dégradés,
- réalisation de « jets d'eau » sur les ouvrants et réfection des joints d'étanchéité,
- et, après décapage, travaux de protection des bois (peinture) pour rétablir la pérennité de la façade.

Nous avons retenu l'entreprise Cablé (Houdreville) pour les travaux de menuiserie et le viternois Tony Lafleur pour les travaux de peinture, prévus pendant les vacances de la Toussaint.



FOCUS SUR LA VIE MUNICIPALE

Parmi **les délibérations** approuvées lors du dernier conseil municipal le 09/10/14 (voir affichage complet en mairie) :

- Désignation de la commission Plan Local d'Urbanisme (P.L.U) composée de Messieurs JP. Oudenot (Vice-Président) – E.Royer – JP.Mauroy – V.Guardiola – C.Ressmer.
- Désignation de Mr JP.Oudenot au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).
- Désignation d'un nouveau membre Mr Etienne Marchal à l'Association Foncière de Viterne.
- Fixation à 60 € de la part d'affouage pour 2015 et affectation des parcelles suivantes : 4/20/21/22/24/25/26/27/28/29.
- Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires.
- Dénonciation de la convention de mise à disposition de services entre la commune de Viterne et l'Association Foncière.
- Instauration d'un règlement intérieur pour permettre un fonctionnement harmonieux des établissements et services municipaux.



En coulisse :

- Dans le cadre des révisions de la liste électorale, Jean-Pierre Oudenot est nommé Délégué de l'Administration et Olivier Mougenot Délégué au Tribunal de Grande Instance.
- Jean Pierre Oudenot est nommé Délégué à l'encadrement des employés municipaux.
- Démission de son poste de conseiller municipal de Gérard Bedez. Démission de son poste de Vice-Présidente de la Commission Vivre Ensemble de Nathalie Lemoine tout en y maintenant sa participation.
- Le groupe de travail auquel participent les habitants Mme Marie-Hélène Genin, Mme Marilyn Ressmer et Mr Sylvain Kostrzewa, s'est réuni les 05/09/14 et 08/10/14 pour construire **le site internet** de Viterne. Nous faisons appel à vous, à votre mémoire, à votre documentation pour enrichir son contenu sur l'histoire et le patrimoine local. Contactez-nous !
- Pour nous reconnaître, **un trombinoscope** de notre équipe municipale est affiché en mairie.
- Nous sommes bien sûr à votre écoute à la mairie et dans le village à tout moment.

PLEIN FEUX SUR LES BOIS DE VITERNE



« **Les arbres jettent l'or de leurs feuilles par les fenêtres de l'automne** »

De nombreux affouagistes façonnent leur bois de chauffage (sauf les jours de chasses, voir calendrier en mairie) dans notre forêt communale, milieu vivant, complexe et fragile. La campagne d'exploitation et de vidange des coupes s'est achevée le 28/09/14. Moment toujours très attendu des Viternois, les inscriptions pour le tirage au sort **des affouages** 2014/2015 se terminent le 17/10/14 à 12H00. En 2015 la fin de la vidange est prévue le 30/09/15.

****3****

Au moment du tirage seront également proposés 2 groupements d'affouages de 4 parts chacun (4X60€) dans la coupe 54 – versant « Pré derrière Haye ».

Chasse : notification d'un arrêté préfectoral classant le sanglier nuisible sur l'ensemble du territoire de la Meurthe et Moselle du 01/07/14 au 30/06/15.

EN VUE

♪♪♪ **PROMENONS NOUS DANS LES BOIS ...** ♪♪♪



Profitons que l'automne s'orne de feuillages pourpres et mordorés.

Parsemés ici et là, pour une pause bucolique ou une halte contemplative,

des bancs en chêne ont été réalisés et installés dans notre commune par la commission des Ressources forestières avec l'aide de Mr Guy Jesperier :

croisement rue Nicolas Chenin et chemin du Haut de Champâte, chemin de Sexey, route de Planier, chemin de la Chavée, petit chemin du Pont, chemin de Vézelize (Patureaux), route derrière le stade, terrain de pétanque et aussi dans la cour de l'école pour la récréation des enfants.

SOURIEZ ...



Bonne nouvelle ! Dans le cadre du Label des Villes et Villages Fleuris, le jury régional du Comité Régional de Tourisme de Lorraine a effectué un passage à Viterne cet été et a décidé d'attribuer **la première fleur** à notre commune. Un grand merci aux employés municipaux Cyril et Damien pour leur savoir-faire en partenariat avec la commission Espaces verts et également à la précédente équipe municipale qui a initié ce projet fleurissement.



OBJECTIFS ADMINISTRATIFS

La CCMM souhaite encourager l'amélioration de l'habitat au travers d'un appel à projets pour les **logements intergénérationnels** (personnes seniors et jeunes ménages, rénovation en cœur de village ...) et de projets subventionnés. Prendre contact avec la CCMM - Mr Alexandre Badier au 03 54 95 65 84.

Permanences **des aides habitat** au siège de la CCMM pour information, conseil et montage des dossiers les vendredis 21/11 - 19/12 de 10H à 12H sans RDV.

Recensement militaire : toute personne (garçon et fille) de nationalité française doit se faire recenser entre le jour de ses 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant. Se présenter à la mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille et un justificatif de domicile, afin de compléter et de signer un formulaire. Une attestation de recensement sera délivrée pour se présenter aux examens, aux concours et au permis de conduire. Attestation à conserver précieusement ! Pas de duplicata.

****4****

Jeunes diplômés : les jeunes gens qui ont obtenu un diplôme en 2014 (et à titre exceptionnel en 2013 pour les retardataires) - niveau le plus élevé baccalauréat - sont invités à se rendre en mairie avec un justificatif – titre provisoire ou définitif – afin de recevoir une récompense au début de la nouvelle année 2015. Date limite d'inscription : 28 Novembre 2014.

Révision des listes électorales : pour voter, l'inscription sur la liste électorale est obligatoire. Les nouveaux habitants sont invités à s'inscrire en Mairie, munis d'un justificatif d'identité et de domicile de moins de 3 mois. Date limite : 31 décembre 2014.



FLASH SUR LES INFOS DE LA COMMUNE



Changement d'heure -1H : nous gagnerons une heure de sommeil lors du passage à l'heure d'hiver dans la nuit de samedi 25/10 à dimanche 26/10.

Coordonnées des **assistantes maternelles agréées** (AG = N° agrément) de Viterne pour vos chérubins : Mme CLEMANN *03 83 52 70 91* AG.4 – Mme FRECHE *06 82 84 28 98* AG.3 – Mme HAYE *03 83 52 90 09* AG.4 – Mme PAYMAL *03 83 53 37 73 ou 06 29 61 20 41* AG.4 – Mme ROBINET *03 83 51 78 83* AG.4. Et information auprès du relai des assistantes maternelles LE FIL D'ARIANE *03 83 53 25 06* ou par mail à fildariane@cc-mosellemadon.fr

Accueil et animation jeunesse : en période scolaire et hors jours fériés les pré-ados de 11 à 14 ans se réunissent à Viterne les mardis de 17H30 à 19H30 et les ados de 15 à 18 ans les vendredis de 20H à 22H, encadrés par les animateurs de la CCMM (salle jeunes 1er étage de la mairie). Un programme est également proposé pendant les vacances scolaires. Contacter la CCMM au 06 14 10 40 17 ou 06 16 84 76 95 ou par mail à ados@cc-mosellemadon.fr ou sur facebook anim ados.

Football : la Coupe de France terminée pour notre équipe locale US Viterne et Madon suite au match à domicile du 14/09 (0-3), nous souhaitons au club et à ses supporters une nouvelle saison sportive « haute en couleurs ».

A noter que dans le cadre des chantiers d'été, les jeunes Viternois ont réalisé **un graff** pour redonner une seconde jeunesse aux anciens vestiaires du stade de foot.

Opération « anti nids de poules » sur les chemins ruraux de Sexey (Petite Côte partiellement et Chemin de la Reine) par les employés communaux, avec l'aide de l'entreprise de terrassement *Lessinger de Viterne*.

Le camion hydro-cureur de la CCMM passera dans notre commune durant la période du 17/11 au 05/12/14 afin de procéder au **curage annuel des avaloirs**. Merci de bien vouloir les rendre accessibles.

Le CCAS a décidé de planifier **les commandes groupées de fuel** pour des livraisons régulières dorénavant 3 fois/an à savoir mi- janvier – mi- avril – mi- septembre.

La date pour **le goûter des anciens** de + 70 ans a été fixée par le CCAS au samedi 13/12/14 pour un après-midi chant et accordéon de 14H à 17H, accompagné par le musicien professionnel David Bonnaventure.

Messes à Viterne : dimanche 09/11 à 10H30 – mercredi 24/12 nuit de Noël à 21H.

« **Celui qui veut des fruits mûrs doit respecter l'arbre jusqu'à l'automne** »



COUP DE PROJECTEUR SUR NOS COMMERCES

Cet été beau succès pour Viterne, grâce aux **reportages** TV consacrés au Café du Jet D'Eau de FR3 Lorraine, de TF1 au journal de 13H avec la boulangerie (à revoir en replay sur internet), aux **articles de la presse** régionale et aux **news** relayées sur le **web**.

Suite à la fermeture de **notre boulangerie** les après-midis, c'est **le Café du Jet d'Eau** qui prend le relai pour vous proposer leur pain artisanal. Un partenariat bien apprécié de tous. Et comme cet été, le Café continue le dépôt de pain et viennoiseries le jeudi également. Possibilité également de repas sur commandes pour le week-end, jusqu'à 25 personnes (tél 09 79 60 85 55). Et toujours les bonnes idées de François pour des après-midis récréatifs et des soirées à thème au cœur de notre village.

MISE AU POINT



Toutous et matous perdus / trouvés : si besoin la commune de Viterne a signé une convention avec le Refuge du Mordant – Route de Villey-Saint-Etienne - Toul - Tél 03 83 43 01 48.

Les chiens susceptibles d'être dangereux de catégories 1 et 2 sont soumis à une réglementation particulière. Vous devez impérativement faire une déclaration en mairie afin d'obtenir un permis de détention et vous soumettre à certaines obligations dans le cadre de mesures de prévention et dans un but de sécurité et tranquillité. Il en est de votre responsabilité de bon maître qui contrôle son animal.

****6****

Impression par nos soins – Merci de ne pas jeter sur la voie publique.

Le parking du cimetière n'est pas une annexe de la déchèterie. Merci de bien vouloir respecter l'usage de ce lieu.



Respectons **nos fontaines et auges de pierre**, c'est notre patrimoine qui fait notre admiration et celle des promeneurs. Merci de bien vouloir laisser l'endroit propre après utilisation (lavage de voitures, nettoyage divers).

Selon l'article de loi du code de l'**environnement** L215, les propriétaires d'un terrain bordant un **ruisseau** sont tenus à son entretien régulier, le lit des cours d'eau non domaniaux appartenant aux propriétaires des 2 rives jusqu'à moitié. Il est donc de leur ressort d'enlever tout débris pour permettre l'écoulement naturel. Merci de bien vouloir consulter la mairie préalablement pour les conditions d'application.

AU PREMIER PLAN LES ACTIVITÉS



Un petit mot sur la journée du Patrimoine le 21/09/14 organisée avec talent par l'**Association des Amis du Patrimoine en Moselle et Madon**. Dans un esprit festif, Viterne a de nouveau retrouvé ses couleurs d'autrefois. Un grand bravo à tous les acteurs de cet événement.

L'Amicale des Anciens Pompiers : fête de la Sainte Barbe dimanche 07/12/14 - loto 15/03/15.

L'Union Familiale : Assemblée Générale vendredi 17/10/14 à 20H30 à la salle communale pour les adhérents et les habitants (recherche de nouveaux membres). Soirée loto samedi 29/11/14 – Fêtons tous ensemble le Père Noël samedi 20/12/14.

Familles Rurales : lectures coups de cœur 1 fois/trimestre samedi matin à la bibliothèque – débats culturels ou citoyens 1 fois/trimestre – soirée jeux dimanche en novembre – atelier chocolats en novembre/décembre – après-midi jeux dimanche en janvier avec la ludothèque. Les dates vous seront prochainement communiquées.

Relaxation les jeudis de 20H15 à 21H30 salle des jeunes - sans oublier le rendez-vous incontournable de l'apéritif sous le sapin samedi 03/01/15 à 18H.

Vivement la reprise de la pétanque avec **la Boule Viternoise**.

Club Cœur entretien physique adapté de Neuves-Maisons : séances de gymnastique pour adultes et personnes à problèmes spécifiques ou cardiaques, le mardi de 20H30 à 21H45 à la salle polyvalente de Viterne.

****7****

PORTRAIT



Question Gazette n° 03 : figure locale bien connue
qui suis-je ?

des Viternois,

Réponse Gazette n° 02 : phrase extraite du bulletin municipal " Viterne Informations " n° 04
de janvier 1991 avec notamment un texte joliment écrit sur " les orchidées des bois et champs de
Viterne " par le Docteur Michel Boulangé, Viternois, médecin et universitaire renommé, ancien
conseiller municipal de Viterne.

PANORAMA

tout simplement d'une ambiance automnale juste
avant les petites vendanges locales ...

« *L'automne est le printemps de l'hiver* »



Au jardin, le crépitement des feuilles nous annonce qu'il est temps de préparer l'arrivée des premiers
frimas. Bientôt l'hiver, ses feux de bois dans la cheminée et ses soirées douillettes.

En attendant la gazette hivernale ... Prenez bien soin de vous, des vôtres et des autres.



Mairie de Viterne – 2 rue de la Mairie – 54123 Viterne - Tél 03 83 52 75 27 – mairieviterne@wanadoo.fr

Directeur de publication : Ismael Tahtaci - Conception, rédaction et photos : Nathalie Lemoine.

Avec la collaboration des commissions municipales et du secrétariat.

Impression par nos soins – Merci de ne pas jeter sur la voie publique.